Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2026-06 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le Conseil municipal de Piopolis a adopté le Règlement 2026-06 relatif au traitement des élus municipaux.

Les personnes intéressées peuvent consulter le règlement ci-haut mentionné sur site Web de la Municipalité ou au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture au 403 rue Principale à Piopolis.

Donné à Piopolis ce 14 avril 2026.

Emmanuelle Fredette

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Ste-Cécile-de-Whitton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux, aux endroits désignés par le conseil, le 14e jour d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e jour d'avril deux mille vingt-six.

Emmanuelle Fredette

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière